



PROTOCOLE ACCORD SOCIAL

SECRETARIAT

02 508 58 19

cheminots@cgsp.be

Nouveau site internet :

www.cheminots.be



Parole de cheminots

ACCORD SOCIAL ? LA SUITE...

Suite à notre refus de projet d'accord social et à notre grève du 19 décembre 2019, la Direction des chemins de fer belges a formulé lors du Comité de Pilotage du 9 janvier 2020, une nouvelle proposition :

- 1) le projet d'accord social n'existe plus et les mesures de hausse de productivité sont abandonnées.
- 2) un écochèque de 200 euros sera octroyé à tous les cheminots, **sans aucune contrepartie** ;
- 3) maintien de l'assurance hospitalisation actuelle, tant pour les cheminots en activité que pour les retraités et leurs ayants droit, et la procédure de sa prolongation sera engagée ;
- 4) poursuite des recrutements tant sur le plan quantitatif (garantie de + de 2800 recrutements en 2020) que qualitatif (sur une base statutaire dans le respect de la loi de 1991)

Cette proposition, qui ne constitue pas un accord social, a été acceptée par les organisations syndicales lors du Comité de Pilotage qui s'est tenu le 22 janvier 2020.

Complémentairement, le Comité de Pilotage continuera à mener une réflexion afin de définir, pour l'automne prochain, les contours d'un nouvel accord social, qui devra intégrer les priorités de la CGSP en matière d'emploi, de bien-être au travail, de maintien du Statut et de pouvoir d'achat.

Seule la fermeté de la CGSP, confirmée par le succès de notre action de grève du 19 décembre, a permis le recul des ambitions de la Direction.

Cependant, aujourd'hui plus encore qu'hier, la vigilance et la détermination s'imposent afin de veiller au respect de ces engagements dans l'intérêt des préoccupations de l'ensemble des cheminots.

La CGSP Cheminots s'y engage !

Pierre LEJEUNE

Président